

récupération de la gestion locative en direct avec le locataire.

Par **mk06000**, le **16/06/2020** à **16:22**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un bien loué en meublé depuis plus d'un an.

Je l'ai acheté en juin 2019, occupé avec la locataire.

J'ai signé un mandat de gestion le 21 juin 2019 avec l'agence des palmiers.

N'étant pas satisfait de l'agence, j'ai envoyé lettre recommandée AR il y a 3 mois pour demander de ne plus renouveler le mandat de gestion.

Je souhaité récupérer la gestion en direct avec la locataire qui est d'accord, par contre le bail de location a été établi le 1 janvier 2018 entre l'agence et la locataire.

Ni l'ancien propriétaire, ni moi même n'apparait sur le bail de location.

Pouvez vous m'indiquer quelle est la bonne procédure a suivre ?

Refaire un bail entre la locataire et moi-même qui annulerai l'ancien ? ou bien un avenant?

En termes de délai, je suppose que la date pour le nouveau bail ou avenant serait le mieux le 1juillet ?

Merci

Bien Cdt

Par **Yukiko**, le **16/06/2020** à **16:52**

Bonjour,

[quote]avec la locataire qui est d'accord,[/quote]

Elle n'a pas à être consultée. C'est une décision qui ne la concerne pas.

[quote]par contre le bail de location a été établi le 1 janvier 2018 entre l'agence et la locataire.[/quote]

Non, il a été établi par l'agence pour votre compte.

[quote]Ni l'ancien propriétaire, ni moi même n'apparaît sur le bail de location.[/quote]

C'est contraire à la loi.

Au vu des questions que vous posez, qui révèlent une impréparation certaine, je vous suggère de ne pas gérer vous-même ce logement.

Par **mk06000**, le **16/06/2020** à **17:05**

Bonjour,

C'est pour raisons financières aussi que je souhaite passer en direct et je n'ai pas confiance en l'agence avec laquelle j'ai signé.

Voilà pourquoi je ne souhaite pas continuer en agence. J'ai un comptable qui s'occupe des déclarations fiscales.

Je pourrai demander les services des rédactions de bail par un juriste ? avocat ?

Merci

Bien Cdt